

CONDITIONS GENERALES DE VENTE C.I.E.S

1. PRESENTATION

Collège International d'Etude de la Statique – Organisme de formation dont le siège est situé au 255 C, avenue du Prado, 13008 MARSEILLE et le service administratif au 3 Place Lucien Artaud, 83150 BANDOL.

Déclaré comme organisme de formation auprès de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) de la Région PACA, sous le numéro 93131254113.

2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'offre du CIES, relative aux commandes passées au CIES par tout clients professionnels, ci-après dénommé «client».

Les conditions générales de vente s'appliquent de façon exclusive aux relations commerciales actuelles et futures existantes entre le CIES et le client. Ces conditions sont susceptibles d'être modifiées à tout moment sous réserve d'information sur le site du CIES.

Le client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part du CIES lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre du CIES à ses besoins (fiche de recueil et d'analyse remise au stagiaire).

3. OFFRE

3.1 Descriptif :

Le C.I.E.S propose des formations dans le domaine de la santé.

Les formations sont réalisées en présentiel. Ces formations s'adressent à des clients individuels ou en collectifs. Les formations auront lieu dans des locaux extérieurs, répondant aux normes ERP, type établissements hôtelier. Ils pourront à l'occasion avoir lieu dans les locaux du CIES.

Le nombre de stagiaires par session de formation peut être compris entre 15 et 35 pour les stages, et jusqu'à 300 pour les congrès.

L'ensemble des formations à jour proposé par le C.I.E.S est consultable en ligne sur le site internet www.ciesposturologie.com

3.2 Prérequis :

Professions médicales ou paramédicales : Être diplômé dans son champs d'action.
Professionnels du sport (Licence 3, master Staps et BEES2, BEES3).

3.3 Accessibilité personnes handicap

Les formations dispensées par notre organisme de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. **Cependant certains types de handicap peuvent rendre impossible l'apprentissage du domaine ici étudié.**

Lors de la prise de contact, nous étudions avec le candidat en situation de handicap, les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. En cas d'infaisabilité, nous le redirigeons vers LA MAISON DU HANDICAP de son lieu de résidence

(<https://www.monparcours handicap.gouv.fr>).

(<https://www.agefiph.fr>)

3.4 Objectif :

Acquérir les connaissances nécessaires à la détection des troubles du système postural. A la fin de la formation, chaque praticien sera en mesure d'adapter une stratégie de traitement pluridisciplinaire dans sa pratique au quotidien. D'autres formations (hors nomenclature) complémentaires à cette formation sont proposées par le C.I.E.S dans notre offre de formation.

Ces objectifs n'impliquent aucune obligation de résultats pour le C.I.E.S qui s'engage simplement à fournir au client, l'ensemble du support documentaire détaillée dans son offre de formation.

3.5 Modalité d'inscription

La demande d'inscription nécessite l'envoi par le client d'un bulletin d'inscription, complété et signé, accompagné de son règlement.

A l'inscription le stagiaire renseigne un questionnaire dénommé « l'analyse des besoins et des attentes du stagiaire ». Pour les personnes en situation de handicap, lors de la prise de contact, nous étudions avec le candidat en situation de handicap, les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage. Cependant certains types de handicap peuvent rendre impossible l'apprentissage du domaine ici étudié.

A la suite de l'inscription du stagiaire est envoyé par email (où sur demande par courrier) une confirmation d'inscription mentionnant : La date, le lieu, et les horaires de la formation, les demandes spécifiques si besoin.

Les documents suivants seront joints :

- . Les informations utiles : accès, hébergement à proximité, parking,
 - . Les demandes spécifiques si besoin (tapis de sol, tenue de sport etc...)
 - . Le programme détaillé de la formation (s'il n'a pas déjà été transmis à la prise de renseignement du stagiaire)
 - . Sur demande du futur stagiaire : les éventuels documents pour une prise en charge (devis etc...)
- Une semaine avant le début du stage, un e-mail de rappel sera envoyé à chaque stagiaire, celui-ci mentionnant : La date, le lieu, et les horaires de la formation, les demandes spécifiques si besoin.

3.6 : Disponibilités

Toutes les inscriptions aux formations se font dans l'ordre chronologique. Le nombre de personnes par stage est limité.

L'inscription au stage, implique l'acceptation du stagiaire aux règles appliquées en cas d'annulation.

3.7 Durée :

La durée globale d'une formation varie d'une formation à une autre.

Une journée de formation en présentiel correspond à 6H30 de formation (temps de pause décompté).

Toutes ces informations sont consultables sur le site du CIES (www.ciesposturologie.com) ou sur le programme.

3.8 Modalité d'évaluation

Evaluation sous forme de QCM.

Pour la formation « La Reprogrammation Posturale Globale » : Qcm au module 1, appelé pré-test et post-test.

Dans le cadre du suivi de nos stagiaires, il est demandé à chacun de nos élèves de faire au moins 2 examens de patient, appelé « cas clinique » et de ramener leur compte rendu au module 2.

Ces examens font partie intégrante de la note finale, des points seront enlevés si non remis (-4 points).

A la fin du module 2, nous faisons passer un examen final. Il est rédactionnel.

3.9 Méthode pédagogique

La théorie enseignée lors de nos sessions de formation est renforcée par des travaux pratiques, des études de cas réelles, proche des situations professionnelles de nos stagiaires.

Notre formateur mettra sa solide expérience au service de l'apprenant. Il mettra à profit ses propres connaissances et acquis pour rendre le stagiaire acteur de la séance de formation en combinant théorie, principe de base et exercices pratiques.

3.10 Moyen pédagogique

- . Support de cours dématérialisé identique au diaporama diffusé pendant le cours.
- . Le programme détaillé des journées de formation.
- . Vidéo-projection du cours, documents sur la posturologie.
- . Matériel de posturologie nécessaire au diagnostic, mallette TP de posturologie.

4. MODALITE FINANCIERE

4.1 Conditions financières :

Tous les prix, exprimés en euros correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre du CIES. Les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement devra être effectué à l'inscription, par chèque, virement bancaire ou espèce .

Toute formation commencée est due dans son intégralité.

La formation devra être entière réglée à l'entame du dernier module de formation.

4.2 Prises en charge :

Il appartient au client de faire la demande de prise en charge, auprès de l'organisme dont il dépend.

Dans le cas où le forfait ne couvre pas les frais de la formation, la somme restant à payer est à la charge du client.

5. ANNULATION

5.1 : Annulation à l'initiative du CIES

Le CIES se réserve le droit d'apporter des modifications : lieu de la formation, déroulement, programme, de reporter ou d'annuler la formation.

Le nombre minimum de participants est fixé à 15.

Si ce minimum n'est pas atteint à J-15 de la formation, Le CIES se verra dans l'obligation d'annuler ou de reporter la formation. Les inscrits en seront informés par mail et par courrier.

Les droits d'inscription seront intégralement remboursés. LE CIES ne pourra en aucun cas être tenu responsable de l'annulation ou d'un report d'une formation ou d'un congrès.

Les frais éventuels engagés par les stagiaires (clients) liés à leur déplacement ou d'hébergement ne seront pas remboursés.

5.2 : Annulation par le Stagiaire :

Les inscriptions aux stages sont fermes. Toutefois, le CIES proposera au stagiaire un report de son inscription sur une autre date. Chaque situation sera étudiée au cas par cas, sur simple demande du stagiaire défaillant.

Les conditions suivantes pourront cependant être appliquées :

Montants pouvant être dus en fonction de la date d'annulation :

- 10 % si annulation 2 mois avant
- 20 % si annulation 1 mois avant
- 30 % si au cours du mois de formation.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE ET PROTECTION DES DONNEES

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut-être réutilisée autrement que pour un usage personnel. Sont notamment interdites leur reproduction et diffusion par quelque procédé que ce soit.

7. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions de vente sont régies par le droit français. En cas de contestation ou différend entre le client et le CIES un règlement à l'amiable sera recherché. A défaut Le tribunal de MARSEILLE sera seul compétent pour régler le litige..

8. REGLES APPLICABLES

Le client s'engage à se conformer aux règles du règlement intérieur remis lors de l'inscription et visible sur le site du CIES :

www.ciesposturologie.com

9. RÉCLAMATION

Un formulaire de réclamation est joint à l'inscription, il est aussi disponible auprès de notre secrétariat : ciesposturologie@gmail.com